Image not found or type unknown

Sécurité dans une cours de récréation primaire

Par **gla**, le **30/09/2015** à **01:28**

Bonsoir,
Mon fils est en CM2 dans une école privé sous contrat.
Il est déjà tombé 2 fois sur des escaliers en bêton très dangereux et il s'est cassé 2 dents définitives qu'il va falloir faire des implants...
Cette cour vient d'être refaite à neuf, elle est très dangereuse, puisqu'elle est traversée par des ecaliers (10 marches) tout le long.
Les enfants n'ont pas assez d'espace pour courir,
et elle est très accidentée !

A quel autorité s'adresser pour faire inspecter à nouveau cette cour afin de revoir et de réévaluer le degré de dangerosité. (plein d'autres enfants tombent, tous les parents sont de notre côté et ont signé une pétition).

Mais comme c'est privé, je suis un peu bloqué car le diocèse dit clairement que cela ne le concerne pas et que si on pense que cette cour est dangereuse, on n'a qu'à quitter l'établissement tout en avouant qu'elle l'est !!!!! Oui, c'est très absurde.

Aidez moi SVP !!! Merci

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés